

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

SYNTHÈSE 2016

Légère amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération de Toulouse Métropole en 2016

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone
En proximité trafic				-
En fond urbain				

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Le trafic routier, principal responsable de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules PM10

En proximité du trafic routier, le dioxyde d'azote est en dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé en 2016. Les concentrations sur l'agglomération sont stables par rapport à 2015.

Le transport émet 82 % des oxydes d'azote sur Toulouse Métropole.

En situation de fond urbain, la réglementation est respectée pour les particules inférieures à 10 microns. À proximité du trafic routier, l'objectif de qualité est respecté pour la première fois depuis 2007. Les niveaux observés sur Toulouse Métropole sont supérieurs à ceux d'autres agglomérations régionales, telles que Tarbes, Albi ou encore Castres.

Le transport rejette 58 % des particules PM10 émises sur Toulouse Métropole. Les dispositifs de chauffage résidentiel et tertiaire, avec l'utilisation du chauffage au bois, sont contributeurs à hauteur de 22 % des particules PM10 sur le territoire.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Toulouse Métropole

NOx 82%
PM10 58%

Particules PM2,5 : forte contribution du transport et des équipements de chauffage

En 2016, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour les particules fines inférieures à 2,5 microns, à proximité du trafic routier. Avec un niveau de 10 µg/m³, l'objectif de qualité est tout juste respectée en fond urbain.

Entre 2015 et 2016, le niveau moyen diminue d'environ 19 % en situation de fond urbain, cette diminution est légèrement moins marquée à proximité du trafic routier (-12 %).

Le transport, est le principal contributeur à hauteur de 54 % des particules PM2,5 émises sur le territoire. Le chauffage résidentiel et tertiaire, avec l'utilisation du chauffage au bois en hiver en émet quant à lui 32 %.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Toulouse Métropole

PM2,5 54%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire (chauffage) sur Toulouse Métropole

PM2,5 32%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté, comme partout en région

Comme sur l'ensemble du territoire régional, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur Toulouse Métropole en 2016. Contrairement à l'an passé, la valeur cible est respectée cette année sur l'ensemble des stations du territoire.

La tendance est à la diminution du nombre de dépassements cette année, ceci sur la plupart des stations de l'ancien territoire Midi-Pyrénées. Cette année, les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la production d'ozone.

Pour les autres polluants surveillés, la réglementation est respectée sur l'année 2016.

L'exposition chronique* à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules <10 microns

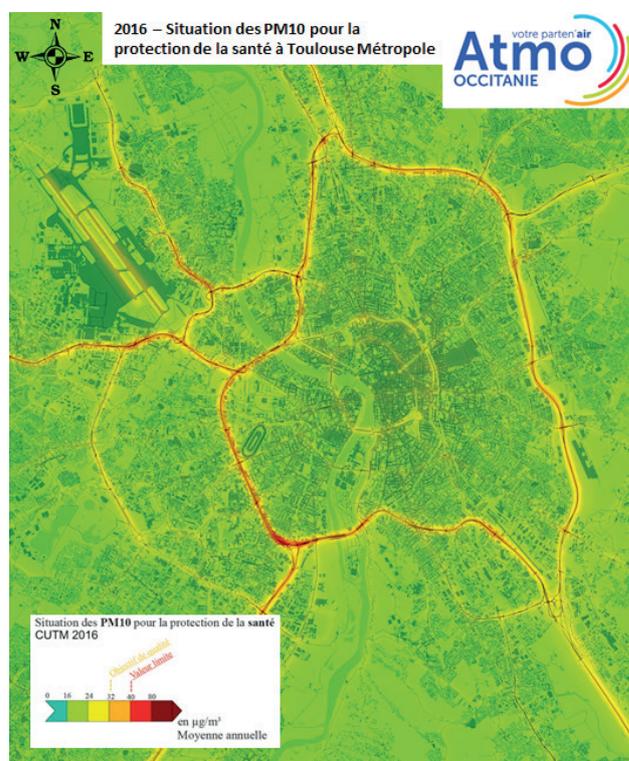
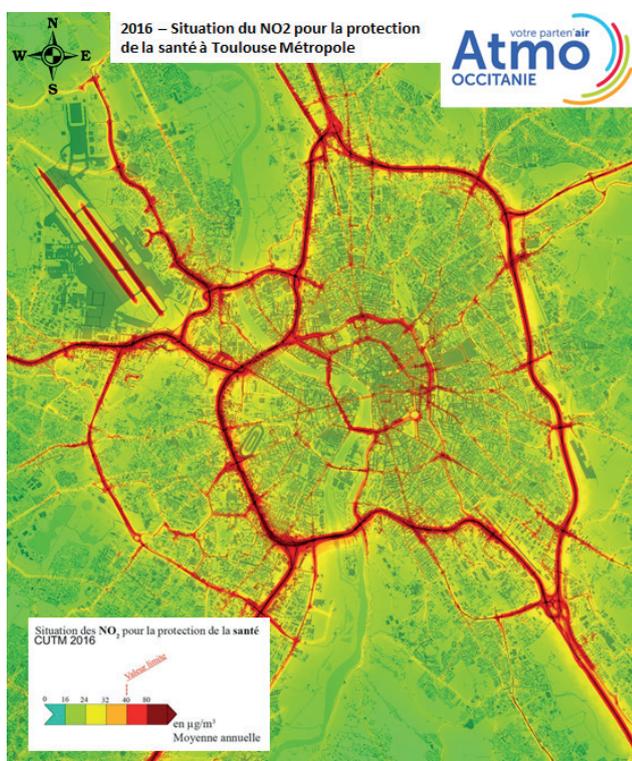
À l'échelle de la métropole toulousaine, Atmo Occitanie évalue entre 6 000 et 17 000 le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé, pour le dioxyde d'azote et les particules.

Les principales zones impactées par la pollution de l'air dépassant la valeur limite pour la protection de la santé correspondent :

- dans Toulouse et sa première couronne : à l'axe périphérique, aux grands boulevards, au fil d'Ariane, à la voie Lactée et à la rocade arc-en-ciel,
- sur le reste du territoire : à l'environnement immédiat des principales voies de circulation de l'agglomération telles que les autoroutes A61, A62, A64, A68, la route d'Auch (RN124) et de Paris (RD820).

La commune de Toulouse et sa première couronne comportent l'essentiel des zones en situation de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé.

* exposition chronique : qualité de l'air à laquelle nous sommes exposés tout au long de l'année



L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

9

épisodes de pollution
en 2016

Le département de la Haute-Garonne comme le territoire de Toulouse Métropole a connu en fin d'année 2016 de nombreux épisodes de pollution aux particules inférieures à 10 microns.

En 2016, 9 procédures d'information et recommandation ont été mises en œuvre sur le département, enregistrées dans l'ensemble au mois de décembre.

Les conditions météorologiques froides en cette période et la faible intensité du vent ont contribué à l'accumulation des particules en suspension, notamment issues des dispositifs de chauffage au bois. En période estivale, aucun épisode de pollution à l'ozone n'a été observé cette année. Une information du public et des personnes sensibles est diffusée par Atmo Occitanie lors de ces épisodes. Sept épisodes de pollution avaient été observés en 2015 pour le territoire.

La Qualité de l'Air, une préoccupation pour les habitants

187 réponses aux demandes d'informations ponctuelles (332 à l'échelle régionale)
Demandes de professionnels ou particuliers

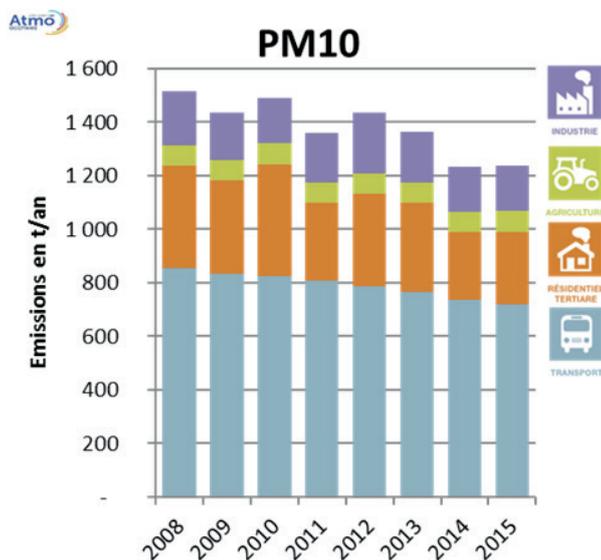
106 retombées presse (182 à l'échelle régionale)
Retombées/sujets de presse recensés au total sur l'année

1406 élèves sensibilisées à «L'air que je respire» (2455 à l'échelle régionale)

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10



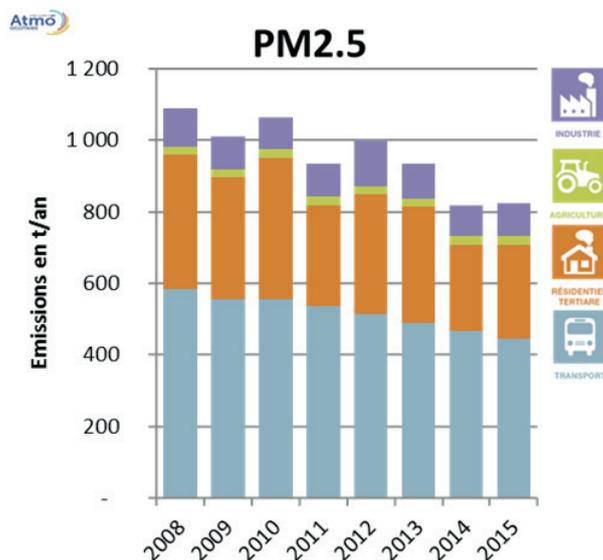
Act'air_V3.4

Le transport routier est le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de Toulouse Métropole (58 % en 2015). Les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) représentent le deuxième secteur émetteur de PM10 (22 % en 2015).

Les émissions de particules PM10 sont stables entre 2014 et 2015.

PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5

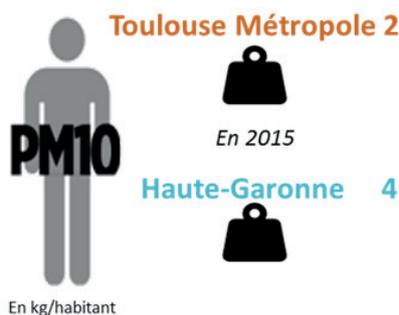


Act'air_V3.4

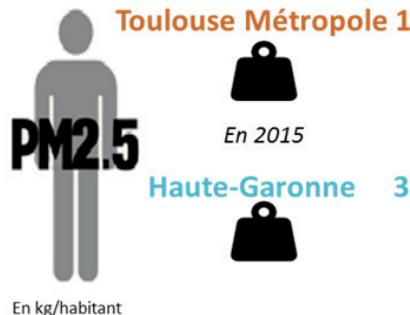
Le transport est le premier secteur émetteur de PM2.5 (54 % en 2015). Les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) sont le deuxième secteur le plus émetteur de particules fines PM2.5 sur le territoire de Toulouse Métropole (32 % en 2015).

Les émissions de particules PM2.5 sont stables entre 2014 et 2015.

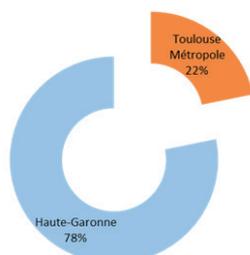
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

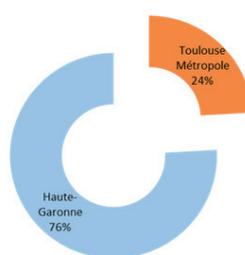


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 22 % des émissions de PM10 du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne

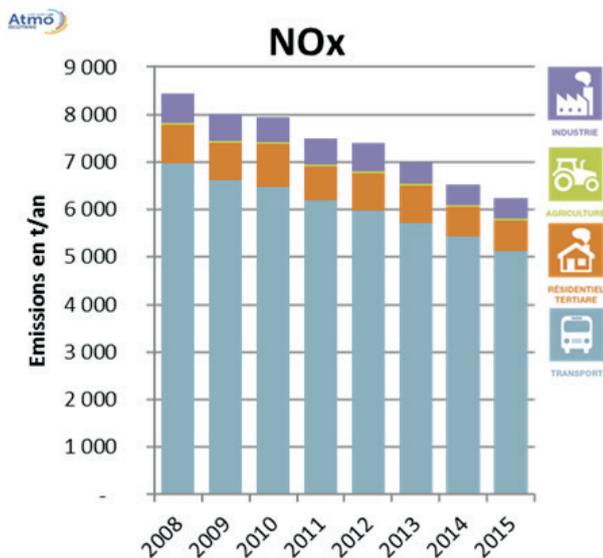


La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 24 % des émissions de PM2.5 du département.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote



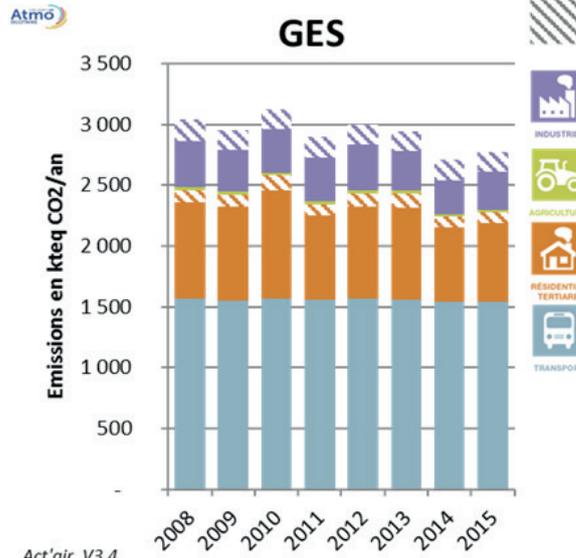
Act'air_V3.4

Le transport est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Toulouse Métropole (82 % en 2015). Les dispositifs de chauffage représentent le deuxième secteur émetteur de NO_x (10 % en 2015).

Les émissions de NO_x sont en diminution de 5 % entre 2014 et 2015.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre

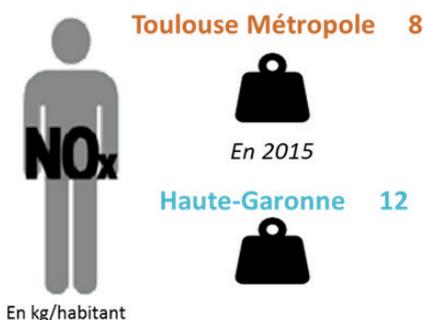


Act'air_V3.4

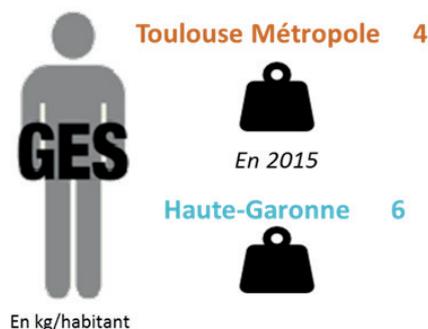
Le transport est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de Toulouse Métropole (56 % en 2015). Les dispositifs de chauffage représentent le deuxième secteur émetteur de GES (26 % en 2015).

Les émissions de GES sont en augmentation de 2 % entre 2014 et 2015.

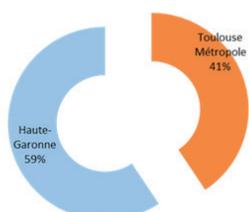
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

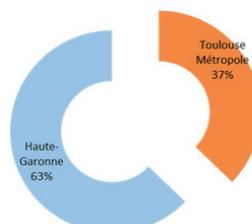


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 41 % des émissions de NO_x du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 37 % des émissions de GES du département.